



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 2 avril 2024</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 15 avril 2024</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT--BOUCHET</p> <p><b>Étaient représentées :</b> Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p><b>Absente :</b> Mme Caroline BRULEY</p>
--	---

**Délibération n°08**

**Rapporteur : M. Franck LOMBARD**

**Objet : Election des membres de la Commission de délégation de service public (DSP) - modification**

Vu l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel la Vu l'article L. 1414-2 du code général des collectivités territoriales selon lequel la commission de délégation de service public est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission de délégation de service public doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer la délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu les articles D.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la démission de Monsieur Emmanuel LOMBARD en tant que Conseiller municipal et Adjoint au Maire,

Il convient d'élire le remplaçant de M. Emmanuel LOMBARD au sein de la Commission de DSP, il est proposé M. Christian PERRIER.

Considérant que M. le Maire préside cette commission,

En cas d'empêchement de M. le Maire, la présidence sera exercée par M. Michel CHEVALLIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission de la commission de délégation de service public doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité.

Après cet exposé, le conseil procède à l'élection.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité élit M. Christian PERRIER en tant que membre de la Commission de délégation de service public soit :**

**a) les membres titulaires :**

- 1 – Umberto DIMASTROMATTEO
- 2 – Simon OUVRIER-BUFFET
- 3 – Franck SOUQUET-GRUMEY
- 4 – Christian PERRIER
- 5 – Benjamin BONNIOT--BOUCHET

**b) les membres suppléants :**

- 1 – Françoise VIGUET-CARRIN
- 2 – Mustapha HADDOU
- 3 – Jamel BOUCHEHAM
- 4 – Agnès CHEVALIER-GACHET
- 5 – Eric FUSS

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408\_DE08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

